CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37 Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents:

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1404:

Compte rendu annuel d'activité au titre de l'exercice 2022 de la SPL Maraina concernant le mandat intitulé « Travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la commune de Saint-Pierre - Approbation

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S):

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS:

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Le Maire

Access de reception en prefecture
974 2497 40164 29231274 30-1404-DE
Date de reception price cure: 19/12/2023
Date de reception price cure: 19/12/2023

Affaire n°30/1404: Compte rendu annuel d'activité au titre de l'exercice 2022 de la SPL Maraina concernant le mandat intitulé « Travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la commune de Saint-Pierre - Approbation.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle que l'Assemblée Délibérante, par délibération n°9/403 en date du 22 avril 2021 a confié à la SPL Maraina la convention de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la commune de Saint-Pierre.

A ce titre et conformément à l'article 13 de la présente convention de mandat, le compte rendu annuel d'activité doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Ce rapport a pour but d'informer le Conseil Municipal sur :

- l'état d'avancement de l'opération ;
- le prévisionnel de l'opération pour l'année 2023 ;
- le bilan financier au 31/12/2022 et proposition du bilan pour l'année 2023.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le compte rendu annuel d'activité de la SPL Maraina concernant le mandat ci-dessus ;
- DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER tous les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIREE SAIV

Mithel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20231214-30-1404-DE Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023